



Lyon le, lundi 5 février 2024

Communiqué de presse

Nous ne laisserons pas le peuple palestinien être censuré !

Jeudi 1er février, alors qu'elle était programmée depuis plusieurs jours à l'université Lumière Lyon 2, la conférence avec l'avocat Me Gilles Devers, spécialiste du droit international a été interdite à deux reprises par la Préfecture. Une première fois dans son lieu initial à savoir l'université Lyon 2 puis une seconde fois dans la même journée, à la Bourse du Travail et sous le prétexte de « risque de trouble à l'ordre public ».

En réalité, l'interdiction s'est faite sur les bases de pressions de la part du CRIF, de l'extrême droite, ainsi que de députés Renaissance et du président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, M. Laurent Wauquiez.

Alors que cette conférence avait pour but d'informer et de permettre un espace d'échange sur la question du droit international et des crimes de guerre, la préfecture a donc décidé de céder aux pressions des réactionnaires, allant jusqu'à qualifier Me Gilles Devers, « d'avocat du Hamas ».

Le Parti Communiste français constate qu'aujourd'hui, sur notre propre territoire, la question de les libertés d'information et d'expression se retrouve de plus en plus bafouées, au profit de discours belliqueux et unilatéraux.

Aussi, nous dénonçons et condamnons avec la plus grande fermeté ces agissements honteux et exigeons que la Préfète du Rhône garantisse la liberté d'expression et d'information.

Nous réaffirmons que nous serons toujours du côté des peuples opprimés et en particulier le peuple palestinien qui subit la colonisation et l'occupation illégale de son territoire depuis 1948. Alors que le nombre de morts civils augmente de jour en jour que 160 enfants palestiniens meurent chaque jour et que la situation humanitaire, sanitaire est catastrophique, les communistes français affirment qu'ils continueront leur combat pour un cessez-le-feu immédiat et pour la fin de l'occupation.

Il appartient à la France de respecter la décision de la Cour Internationale de Justice, qui a ordonné de prendre des mesures conservatoires visant à protéger le peuple palestinien d' « un risque réel et imminent d'un préjudice irréparable », de prévenir et punir tout acte qui pourrait conduire au génocide du peuple palestinien.

En accord avec notre esprit républicain et notre volonté émancipatrice, nous continuerons à défendre le droit de nos frères et sœurs palestinien-es à vivre libres, sur leur terre et nous nous opposerons à tous ceux qui participeront d'une façon ou d'une autre à ce massacre que subissent les Gazaouis.

**Cessez le feu immédiat.
Reconnaissance de l'état Palestinien**

*Sophia Brikh & Lucas Boghossian. Responsables départementaux des questions internationales
Raphaël Debû. Secrétaire départemental et Conseiller Métropolitain*

Parti Communiste Français - Fédération du Rhône - 1, cours Albert Thomas 6003 LYON

Contact presse : communication@rhone.pcf.fr



<https://rhone.pcf.fr>